

### **Entrée en vigueur des nouvelles bases légales sur les jeux d'argent**

Suite à l'acceptation de la loi fédérale sur les jeux d'argent ([LJAr](#)) en 2018, les bases légales régissant l'octroi des subventions dans les domaines du Fonds de loterie et du Fonds du sport ont été révisées. La loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr) a été acceptée par le Grand Conseil en juin 2020. L'ordonnance y relative (OCJAr) a quant à elle été validée par le gouvernement ce mois (voir [informations brèves du Conseil-exécutif](#)). Ces deux bases légales entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et apporteront plusieurs nouveautés dans l'octroi des subventions. Les directives d'application sont en cours de réalisation et seront publiées en 2021, après quoi une information complète pourra être diffusée.

### **Autres dossiers**

Durant le mois de décembre 2020, le CJB a également :

- rencontré (en visioconférence) la Direction des travaux publics et des transports en date du vendredi 4 décembre 2020 dans le cadre de la séance annuelle avec la commission TT ;
- pris position avec le CAF dans le cadre de la procédure de corapport relative à l'autorisation de dépenses 2021 pour la HES-SO et la HE-Arc ;
- pris position sur le renouvellement des membres de la Commission intercantonale des arts de la scène – CicaS et a préavisé favorablement la reconduction des membres sortants ;
- révisé son règlement sur les séances plénières ainsi que son concept de communication ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

### **Informations et contacts**

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73 / 079 482 34 72
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 22 décembre 2020*

